

Personnels en situation de Handicap

Plan d' action Triennal 2020/2022

Des améliorations constatées et à venir

Le groupe de travail du 31 janvier dernier a eu comme unique point à l'ordre du jour le projet de plan d'action triennal handicap 2020/2022. Il n'avait pu être abordé, faute de temps, lors de la réunion du 27 novembre dernier. Comme précédemment, il fera l'objet d'une convention pour la période 2020/2022 entre les MEF et le FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnels en situation de Handicap dans la Fonction Publique).

FO Finances a rappelé en propos liminaires, son attachement à la politique « handicap » ministérielle et son opposition au projet de loi retraite qui, s' il est adopté, fragilisera le niveau des pensions des personnes en situation de handicap.

Afin d'améliorer ce projet de plan, **FO Finances** a exprimé ses revendications et a demandé :

- le maintien du passage relatant la formation des correspondants handicap et des autres acteurs impliqués (Médecins, assistantes de service social..) par la « mission handicap » (nouvelle appellation de CRIPH depuis novembre 2018) ,
- le rajout dans le guide pratique destiné aux agents « handicap au travail : tous concernés », de la référence à l'action sociale ministérielle en reprenant l'ensemble des droits existants en matière d'aide (logement, vacances...),
- la mise en place de correspondants en accessibilité numérique,
- une meilleure communication concernant les évènements handicap organisés par les MEF (ils

seront mis en ligne) et que les Directions accordent aux agents les autorisations d'absence nécessaires afin qu'ils puissent y participer.

Hormis ce dernier point, toutes ces demandes ont bien été intégrées dans la nouvelle version transmise le 7 février.

Interventions FO Finances pour l'amélioration de la partie III : points forts du plan ministériel triennal

FO Finances est intervenue pour rajouter des points forts aux engagements du ministère :

- Préciser, concernant l'accessibilité des applications informatiques, qu'il faut agir dès leur conception et selon la nature du handicap.
- Rajouter le lancement de l'étude concernant le déroulement de carrière des agents en situation de handicap, maintes fois réclamé.
- Rajouter un paragraphe concernant les parents d'enfants handicapés. Autorisations d'absence et aménagement du temps de travail existent depuis 1982, au niveau Fonction Publique, depuis 1991 aux MEF. Mais encore, trop souvent, les services des ressources humaines et les correspondants handicap les ignorent, pénalisant et fragilisant ainsi fortement les agents concernés. Les priver de 24 jours d'autorisations d'absence par an, c'est compromettre aussi le maintien dans l'emploi de ces agents.

- Rajouter un développement sur les aménagements des épreuves, de la scolarité et de l'hébergement des agents en situation de handicap.

Si FO Finances a obtenu satisfaction sur ces points, une revendication de taille demeure:

La mise en valeur des mesures de prévention et des mesures de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, thème trop peu développé.

Par ailleurs, depuis ce groupe de travail des éléments ont amélioré le projet de plan d'action triennal :

- La partie handicap psychique et cognitif a été réécrite pour la rendre beaucoup plus positive,
- Une formation sur le handicap sera intégrée au CMFI (cycle ministériel de formation initiale),
- Des éléments chiffrés concernant l'apprentissage ont été rajoutés,
- Un renforcement de la communication vis-à-vis des agents en situation de handicap pour qu'ils se fassent connaître et soient mieux informés de leurs droits,
- Le maintien de l'aide relative à la mise en accessibilité des postes de travail sur les fonds propres des MEF a été rajouté.

Handicap et LDG

FO Finances a rappelé son opposition au principe même des LDG (lignes directrices de gestion), sujet qui a fait l'objet d'échanges " musclés". Il n'est pas acceptable pour **FO Finances** de voir disparaître les CAP « mutations » dès 2020 : il s'agit d'un recul important pour le droit des agents.

Un entretien sera proposé aux agents n'ayant pas effectué de mobilité fonctionnelle depuis 5 ans. Les agents en situation de handicap sont concernés, l'entretien devra être non contraignant. Son but sera de déterminer les raisons de l'absence de mobilité et de conseiller l'agent qui souhaiterait une mobilité, sans mobilité forcée. **FO Finances** et ses syndicats nationaux concernés, veilleront à qu'il en soit ainsi sur le terrain.

Par ailleurs, en cas de restructurations, pour

FO Finances, une attention toute particulière doit être apportée aux agents en situation de handicap.

La version définitive de ce plan ministériel sera présentée pour avis au CTM prévu le 10 mars puis au comité national du FIPHFP.

Des groupes de travail thématiques entre avril et octobre 2020

Après des années où **FO Finances** l'a demandé, l'administration s'engage enfin à étudier, au travers d'une cohorte d'agents en situation de handicap, les difficultés rencontrées dans leur déroulement de carrière.

Des articles de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique sur les problématiques du handicap, auront une déclinaison ministérielle :

- l'article 91 : la titularisation dans un corps de la Fonction Publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi à l'issue de leur contrat d'apprentissage,
- l'article 92 : la portabilité des équipements et dérogations aux règles des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des personnes en situation de handicap,
- l'article 93 : l'expérimentation d'un cas de détachement et d'intégration directe pour la promotion interne des fonctionnaires handicapés.

D'autres thèmes de travail sont envisagés: la prestation de transports domicile/travail (nécessités et difficultés); la formation des agents et des acteurs du handicap ainsi que la problématique des apprentis en situation de handicap.

Une ultime version de ce plan sera communiquée aux Fédérations avant sa présentation au Comité Technique Ministériel.

Suffisamment rare pour être acté dans la période, la prise en compte de la plupart des remarques et revendications portées par FO Finances aura permis une notable amélioration du projet initial.

Toutefois au-delà de l'élaboration de plan, FO Finances sera particulièrement attentive à sa mise en œuvre.